

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
MRC DE LA MATAWINIE**

MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 (12)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 2 septembre 2025 à 18h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de madame Isabelle Parent, mairesse. Madame Martine Bélanger agit à titre de greffière-trésorière de l'assemblée.

SONT PRÉSENTS : Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
Mme Chantale Perreault, siège # 5
M. Jacques Bourassa, siège # 6

AUCUNE ABSENCE

PRÉSENCE DU PUBLIC : 9 personnes

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger à titre de greffière d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h00.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption ordre du jour
4. Événement spécial – Ouverture FEST 2025
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-265

Adopté unanimement par les conseillers.

4. ÉVÉNEMENT SPÉCIAL – OUAREAU FEST 2025

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional de la Forêt Ouareau organise un événement unique "Ouareau FEST 2025" le 6 septembre 2025 au Parc régional de la Forêt Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE le Ouareau FEST représente une opportunité exceptionnelle de renforcer les liens communautaires et de mettre en valeur les richesses culturelles et naturelles de la région;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement "Ouareau FEST 2025" le 6 septembre 2025 sur le territoire de la municipalité par le Parc régional de la Forêt Ouareau;

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-266

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu

QUE madame la mairesse déclare la présente séance extraordinaire du conseil levée à 18h05.

MADAME LA MAIRESSE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-267

Adopté unanimement par les conseillers.

Isabelle Parent
Mairesse

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Isabelle Parent, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Parent
Mairesse